

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 04 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	04 oct. 2021	04 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
10(6) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.	10(6)	04 oct. 2021	04 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 janv. 2022	
Commentaires : Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Une éducatrice termine présentement sa formation de 60 hrs. Cette lacune sera corrigée lorsque l'éducatrice aura terminé la formation exigée.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	25 oct. 2021	
Commentaires : - L'établissement doit proposer un éventail d'activités en fonction de l'âge et du développement de l'enfant. Ces activités doivent pouvoir être démontré lors d'une inspection ou d'une surveillance fait par l'équipe des permis.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	25 oct. 2021	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : - On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	25 oct. 2021	
Commentaires : Les extincteurs sont expirés. L'exploitante est avisée de prendre contact avec une compagnie afin de faire vérifier ceux-ci.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	25 oct. 2021	
Commentaires : - Tous les consentements requis doivent être signés et versés au dossier de chaque enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.	27(d)	25 oct. 2021	
Commentaires : - Tous les consentements requis doivent être signés et versés au dossier de chaque enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	25 oct. 2021	
Commentaires : - Avant prendre un enfant en photo et les mettre sur réseaux sociaux ou autre, un consentement doit être obtenu du parent.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : b) les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.	28(3)(b)	25 oct. 2021	
Commentaires : La vérification des extincteurs d'incendie doivent être mené régulièrement Voir annexe 16 du manuel de l'exploitant afin d'indiquer la date d'approbation des extincteurs d'incendie et d'avoir un rappel chaque exercices mensuels faits.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	25 oct. 2021	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Ratio non respecté lors de mon inspection puisqu'il n'y avait pas assez d'éducatrice pour le nombre d'enfant. Cette lacune a été corrigé lorsqu'une 2 ieme éducatrice est arrivée.

La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour la Covid-19.

-Activités quotidiennes: L'exploitante est demandée de planifiée des activités et par la suite de documenté ceux-ci. Les activités doivent répondent aux besoins des enfants. Des fiches de planification et d'observation a été remis à l'exploitante. De plus, voir dans le manuel de l'exploitant page 55-57 pour plus d'information sur les activités quotidiennes

Une employée est inscrite au 60 hrs exigé par le gouvernement. Lorsque celle-ci aura complétée sa formation cette lacune sera corrigée.

Discussion avec l'exploitante des nouvelles lignes directrices de la santé publique ainsi que les formulaires de maladies.

Discussion avec l'exploitante concernant les matelas a dodo, parc de jeu extérieur, produits nettoyants et activités planifiées.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 04 octobre 2021

Date

original signé par
Annie Lebreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2021

Date